

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Le cinq septembre deux mil dix-neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M CLAVÉ Jacques, Maire.

05-09-2019-11

Étaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS DUCQ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, et LETARGUA.

Date de convocation le 28/08/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 11
Procuration : 1
Votants : 12

Procuration : M. SALEFRANQUE Pascal donne pouvoir à Mme LOQUET Patricia.

Secrétaire de séance élue : Mme ETCHART Véronique

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE 01 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT

Les crédits inscrits pour les écritures d'ordre de reprise de subvention inscrits au budget sont insuffisants. Le Maire propose la décision modificative suivante pour passer les écritures :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
13914 (040) : Communes:	1 500,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	1 500,00
	1 500,00		1 500,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	1 500,00	777 (042) : Quote-part des subv.d'inv.trans	1 500,00
	1 500,00		1 500,00
TotalDépenses:	3 000,00	TotalRecettes:	3 000,00

Oui l'exposé du Maire, et après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOpte la présente décision modificative

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/09/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/09/2019